

Employé-e de commerce CFC Branche Machines, équipements électriques et métallurgie Adaptation des directives d'examen

Communication aux personnes en formation et aux entreprises formatrices

Winterthour, en février 2020

Madame, Monsieur,

Différentes modifications applicables aux apprenties et apprentis ayant commencé leur formation en 2017 entreront en vigueur dans le domaine de la procédure de qualification en entreprise. Nous vous présentons brièvement ces modifications ci-après :

- **Nouveaux documents de base**

À la rentrée 2017, une ordonnance sur la formation et un plan de formation mis à jour (état le 1^{er} mai 2017) sont entrés en vigueur dans le domaine de la formation des employé-e-s de commerce CFC. À cette date, la branche de formation et d'examens Industrie MEM a introduit:

- un nouveau **catalogue d'objectifs évaluateurs** (objectifs évaluateurs Entreprise remaniés, nouveau: 31 objectifs évaluateurs CI);
- un **nouveau formulaire** pour les **dossiers de formation**;
- de nouveaux critères partiels pour l'évaluation des situations de travail et d'apprentissage (STA).

Lors de la procédure de qualification en entreprise de cette année, le Catalogue d'objectifs évaluateurs de la branche MEM état le 1^{er} janvier 2017_ constitue pour la première fois la base des examens oraux et écrits.

- **Traitement électronique des contenus des CI / suppression du classeur CI du « package » des moyens d'enseignement obligatoires**

Depuis la rentrée 2017, la branche de formation et d'examens Industrie MEM mise de plus en plus sur le traitement électronique des contenus dans le cadre des cours interentreprises. Les personnes en formation reçoivent les documents par voie électronique par le biais de time2learn avant le début du cours, puis elles les traitent, au choix, sous forme électronique ou sur papier (impression individuelle). Le classement approprié des documents (sous forme physique ou électronique) incombe aux personnes en formation. Celles-ci ne doivent pas suivre de prescriptions concernant l'archivage physique des documents. Pour classer leurs documents, elles peuvent p.ex. utiliser le classeur CI de Swissmem (facultatif depuis 2017), d'autres classeurs ou leurs propres porte-documents.

- **Adaptation des moyens auxiliaires autorisés pour le domaine de qualification « pratique professionnelle – écrit»**

Sur la base des adaptations mentionnées ci-dessus, les candidates et candidats de l'arrondissement d'examen « Suisse romande » sont pour la première fois autorisés à utiliser les **documents des CI sous forme électronique sur un notebook/ordinateur portable ou une tablette à partir de la procédure de qualification 2021**. Les «directives relatives à l'utilisation de moyens auxiliaires électroniques sur des notebooks / ordinateurs portables ou des tablettes dans le cadre des examens écrits» sont applicables à cet effet.

- **Clarification des moyens auxiliaires autorisés pour le domaine de qualification « pratique professionnelle – oral »**

Pour la préparation des jeux de rôles, les experts disposent du programme de formation et du dossier de formation sur les objectifs évaluateurs traités, établi par les personnes en formation. Ces deux documents sont disponibles sur time2learn. Les candidates n'apportent pas de moyens auxiliaires à l'examen.

Les candidates préparent leurs dossiers de formation comprenant les situations d'entretien **jusqu'au 28 février de l'année d'examen** au plus tard. Pour chacun des semestres 1 à 5, une situation d'entretien devra être décrite dans au moins un dossier de formation.

Le programme de formation et les dossiers de formation comprenant les situations d'entretien sont à la disposition des expert-e-s sur time2learn à partir du 1er mars afin qu'ils puissent préparer les examens.

À partir de cette date, les experts pourront se faire une image de la période d'apprentissage, notamment du programme de formation et de la documentation d'apprentissage pour les six semestres. **Pour cette raison, nous tenons à préciser que les experts peuvent également utiliser la documentation d'apprentissage du 6ème semestre pour la préparation du jeu de rôle (c'est-à-dire toute la documentation d'apprentissage utilisée jusqu'à la date de l'examen).**

Cette clarification n'entraîne pas d'ajustement de la directive d'examen déjà en vigueur.

Nous avons effectué les modifications précitées dans tous les documents (directives d'examen mises à jour: <https://www.swissmem-berufsbildung.ch/de/berufsshyinformationen/ausbildungsdokumente-und-regelwerke/dokumente-kauffrau-kaufmann-efz.html>). Ces modifications seront appliquées aux procédures de qualification à partir de 2020.